



Le C.G.O.S, l'acteur social de la fonction publique hospitalière



- Un soutien des agents et de leur famille tout au long de leur vie
- Une pluralité de prestations sociales et une sélection d'offres à prix avantageux
- Un atout dans la politique RH des établissements pour attirer et fidéliser les personnels
- Un réseau local pour plus de proximité

Une action sociale qui perdure depuis plus de **60 ans**

Près de
8 agents sur 10
ont ouvert leurs droits
au C.G.O.S

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales des établissements hospitaliers publics (C.G.O.S) est une association agréée par l'État, qui assure une mission de service public de délivrance d'action sociale pour les établissements publics de santé, sociaux et médicaux sociaux de France.

“ Pour qui ?

- **Pour les agents de la fonction publique hospitalière*** : titulaires, stagiaires, contractuels, emplois aidés ou apprentis
- **Pour les membres de la famille de l'agent** : conjoint, concubin ou pacsé, enfants
- **Pour les retraités de la FPH**

***Les personnels médicaux** bénéficient des offres Vacances, Billetterie, Loisirs, Avantages conso et Services+, aux conditions tarifaires négociées auprès des partenaires.

“ Comment ?

Une action sous plusieurs formes :

- des prestations sociales individuelles versées pour divers événements,
- des aides remboursables ou non pour soutenir des projets ou faire face à des difficultés financières,
- des offres de vacances, billetterie, loisirs, réductions...
- la Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S (CRH) : un plan d'épargne retraite dédié aux hospitaliers.



Une offre variée qui s'adapte aux événements de la vie des agents



Billetterie et Loisirs

Le C.G.O.S propose **une offre culturelle et de loisirs** conséquente tout au long de l'année : titres culture, billets de spectacle, parcs de loisirs et sorties culturelles...



Avantages et Services +

Des avantages conso négociés par le C.G.O.S : cartes et chèques réductions, coffrets cadeaux, presse magazine...

Des offres Services + : soutien scolaire, achats de voitures neuves et d'occasion, assurances...



Vie familiale

Le C.G.O.S accompagne tous les **événements** heureux ou difficiles de la vie : naissance, adoption, scolarité, handicap, maladie, décès, logement, renseignements juridiques...



Vacances

Une offre de vacances pour adultes et enfants, **des prestations** pour la famille, des Chèques-vacances...



Retraite

Des prestations versées lors du départ en retraite et la **Complémentaire Retraite des Hospitaliers** pour bien préparer sa retraite.

Une institution au service des établissements

Pour les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

L'établissement qui adhère au C.G.O.S :

- verse une contribution de 1,42 % de la masse salariale de tous ses personnels (hors corps médical) et de 0,09 % pour le CESU garde d'enfants.
- désigne un Contact C.G.O.S, personnel de l'établissement, chargé d'informer les agents, de les orienter et de diffuser les documents publiés par le C.G.O.S.
- échange mensuellement des données relatives aux personnels présents dans l'établissement (liste de présence).

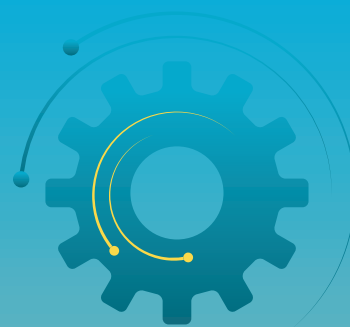
Pour bénéficier du C.G.O.S, les personnels :

- disposent d'un numéro C.G.O.S à conserver tout au long de leur carrière y compris en cas de changement d'établissement et à la retraite.
- mettent à jour leurs situations personnelle et familiale sur leur Espace agent.

Le C.G.O.S accompagne les établissements adhérents

- le délégué régional, un interlocuteur privilégié de l'établissement
- un retour d'information détaillant, chaque année, l'utilisation faite des contributions perçues, le nombre et le montant des différentes prestations versées aux agents de l'établissement...
- selon les régions, une participation du C.G.O.S à certaines actions collectives spécifiques mises en œuvre par les établissements.

Un partenariat gagnant-gagnant



ESPACE
ETABLISSEMENT
C.G.O.S

Un site Internet dédié propose aux établissements des fonctionnalités adaptées selon les profils (Directeur, DRH, Contact C.G.O.S...) :

- des informations générales sur le C.G.O.S
- des données spécifiques concernant les agents de l'établissement
- le suivi de l'action sociale versée dans l'établissement
- des services pratiques (formulaires, documents)
- des applications digitales (outils de déclarations en ligne...)
- une rubrique « Contact » pour échanger avec le C.G.O.S...



Le saviez-vous ?

Le C.G.O.S propose des offres complémentaires sur-mesure

Pour les établissements qui le souhaitent, le C.G.O.S propose des offres complémentaires à son action sociale pour récompenser l'engagement des agents : les Chèques-vacances, les CESU ou les titres multi-enseignes...

Avec ce dispositif, l'établissement dispose d'une voie supplémentaire pour valoriser les métiers de l'hôpital et également favoriser la reconnaissance individuelle des agents !

Une présence nationale affirmée pour plus de proximité



UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE INTERNE

- 1 siège national implanté à Paris
- 12 délégations régionales
- 300 salariés répartis sur 17 sites

Un interlocuteur privilégié dans chaque région : le délégué régional

UNE ORGANISATION POLITIQUE PARITAIRE

- Des instances nationales composées paritairement de représentants des directions d'établissements (FHF) et du personnel à travers les organisations syndicales.
- Des comités régionaux pour décider de la politique régionale du C.G.O.S, dans le respect du cadre national préalablement établi.

Une gestion paritaire employeurs / représentants des personnels

Une diversité d'accès à l'information



Le site internet cgos.info

L'accès aux prestations et offres, l'actualité du C.G.O.S, les informations pratiques, les pages « Bienvenue » pour les nouveaux agents, le Mag, vitrine d'initiatives mises en place dans les établissements...



Un Espace agent 100 % personnalisé et sécurisé

Ouverture annuelle des droits, demandes de prestations, accès aux offres des partenaires, la rubrique « Nous contacter »



Un site dédié aux personnels médicaux

Une communication digitale multiple

Emailings, newsletters mensuelles...



Une présence active sur les réseaux sociaux

Des documents diffusés dans les établissements

Publications biannuelles, affichettes, flyers...



Un numéro de téléphone unique pour les agents : 01 45 70 82 20



Une présence lors d'événements nationaux et régionaux

Salon Santexpo, journées professionnelles...



2024

Le C.G.O.S en chiffres

Près de
7 agents sur 10
bénéficient du C.G.O.S

Près de 474 millions d'euros
versés à **740 500 agents en activité et retraités**

440 000 enfants scolarisés
aidés par le C.G.O.S

367 000 agents ou retraités
et leur famille partis en vacances avec les offres du C.G.O.S

2,6 millions de billets vendus
en offre Billetterie-loisirs

149 millions d'euros
versés à des agents en situation de maladie

...

DÉPENSES D'ACTION SOCIALE 2024

6,9 % RETRAITE

Départ à la retraite : 28 148 001 €
Prestation spécifique aux retraités : 2 521 590 €

24,9 % LOISIRS & VACANCES

Billetterie, activités culturelles et loisirs : 19 115 371 €
Sports-loisirs-culture : 11 373 131 €
Titres Culture : 11 678 925 €
Chèques-vacances : 12 214 270 €
Prestations Vacances : 31 169 159 €
Séjours du Catalogue vacances : 25 230 496 €

0,06 % ACTIONS COLLECTIVES

Aides aux actions sociales collectives : 338 377 €

0,04 % AVANTAGES

Prestations : 200 353 €

29,8 % ENFANTS

Scolarité : 83 704 422 €
Naissance et adoption : 4 794 678 €
Noël des enfants : 6 330 755 €
Centre de loisirs et accueil périscolaire : 10 310 511 €
Cesu Garde d'enfants : 27 107 800 €

38,3 % PROTECTION

Aide sociale aux agents en situation de maladie : 148 898 495 €
Aides exceptionnelles (difficultés) : 6 379 879 €
Congés de Présence Parentale et de Solidarité Familiale : 2 274 400 €
Enfant en situation de handicap : 9 302 775 €
Décès : 2 849 803 €
Renseignements juridiques : 178 218 €

Données 2024



action sociale & solidaire



action sociale & solidaire

Retrouvez-nous sur

cgos.info



linkedin.com/company/cgos

twitter.com/CGOSinfo

facebook.com/leCGOS

youtube.com/TVcgos

**101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13**

